

## **Cellule sécheresse**

**Réunion du mercredi 19 juillet 2023 – 09h30**

### **Relevé de décisions**

La liste des membres présents de la cellule sécheresse est jointe en annexe.

M. le Préfet introduit cette première cellule sécheresse dont le format est une émanation du comité quantitatif à caractère opérationnel. La composition reflète l'ensemble des usages de l'eau. L'objectif est de faire un point sur l'évolution de la situation hydrologique en ce début d'été. La situation hydrologique peut être qualifiée à ce stade de légèrement en-dessous de la moyenne, meilleure que l'année dernière à la même date. La pluviométrie régulière sous forme orageuse enregistrée au mois de juin, a permis de retarder l'atteinte des premiers niveaux de restrictions.

Cependant, l'absence de pluviométrie associée à des températures élevées impliquent dorénavant des besoins plus forts en eau et des baisses de niveaux. Ainsi, les franchissements de seuils sont plus réguliers ce qui nécessite de faire un point de situation.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- évolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des milieux du réseau ONDE, eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable, situation du fleuve Charente et projections, point agronomique et stade des cultures)
- 2- restrictions des usages de l'eau en cours
- 3- échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place

#### **1) Evolution de la situation hydrologique et des usages**

• **Pluviométrie/état des sols**: données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

Le bilan pluviométrique depuis septembre 2022 à mars 2023 (période de recharge) montre seulement 3 mois excédentaires (novembre +4 %, janvier +44 %, mars + 80 %). Grâce à la pluviométrie de mars, la période de recharge affiche une saison proche de la normale, légèrement déficitaire de -5 %. Depuis le démarrage de la saison agricole (mars 2023- octobre 2023), le cumul pluviométrique est excédentaire. En effet, les orages du mois de juin apportent des cumuls pluviométriques abondants, le mois de juin est ainsi excédentaire de + 66 %.

Pour le bilan thermométrique, le mois de juin a été exceptionnellement chaud et juillet est également plus chaud que la normale. Au 15 juillet, les sols sont légèrement plus humides que la normale, en moyenne dans le département. Pour les 15 prochains jours, un temps sec est prévu. Les tendances saisonnières pour le trimestre juillet – septembre, privilégie un scénario plus chaud que la normale.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : Données transmises par la DREAL NA (présentation DDTM).

Le niveau de chaque indicateur de la ressource par bassin versant est présenté. Depuis début juillet, les débits n'ont cessé de faiblir pour venir se situer au niveau de l'alerte, voire d'approcher l'alerte renforcée. Sans précipitations, cette tendance se poursuivra et certains cours d'eau pourraient se rapprocher assez rapidement du seuil de crise.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) : données recueillies par OFB (présentation OFB)

L'OFB précise que le dernier suivi des écoulements présenté a été réalisé le 25 juin et qu'il ne reflète pas la situation actuelle qui s'est dégradée. En effet, à la lecture de la représentation graphique des indices, la situation semble peu préoccupante comparativement aux dix dernières années. La pluviométrie conséquente du début de campagne 2023 qui conduit à une baisse de la consommation pour l'irrigation renforce de façon provisoire les écoulements superficiels propices au constat d'un écoulement acceptable. Cependant, en l'absence d'un nouvel épisode pluvieux, le contrôle du 25 juillet risque de mettre en évidence une aggravation significative de l'état des cours d'eau.

La fédération de pêche signale qu'elle a réalisé un récapitulatif sur les assecs pour le 15 juillet et qu'elle produit ces données tous les 15 jours. Les têtes de bassins sont en train de lâcher et les assecs représentent à ce jour 200 kms de linéaire.

L'EPTB demande à avoir une présentation de la fédération de pêche en cellule de sécheresse. Celle-ci permettrait de recueillir des données intermédiaires aux relevés du réseau ONDE par l'OFB puisqu'elles sont plus fréquentes (par quinzaine); La demande porte également sur des données de syndicats de rivières.

M. le Préfet y est favorable et demande que ces données soient communiquées à la DDTM de manière très régulière.

• **Eaux souterraines** : Données transmises par le BRGM (présentation DDTM)

Une comparaison de l'évolution des niveaux depuis janvier à fin juin 2023 est réalisée. Le niveau de remplissage des nappes suivies est majoritairement déficitaire : inférieur au niveau moyen. Plus de 90 % des piézomètres ont une évolution à la baisse. Le mois de juin est le 2ème mois consécutif où la quasi-totalité des piézomètres ont une évolution à la baisse. L'état des eaux souterraines au 30 juin 2023, montre que la vidange des nappes commencée sur certains points depuis le mois d'avril, se poursuit. Les niveaux piézométriques sont à ce jour en majorité inférieurs à la moyenne.

En l'absence de pluies, l'évolution à la baisse se poursuit. L'évolution normale sur un mois de juillet devrait conduire à une baisse des niveaux et du remplissage des ressources souterraines. Les ressources souterraines contribuant à soutenir les ressources superficielles, celles-ci pourraient donc voir leur niveau baisser.

Globalement, la situation sur l'ensemble du département est meilleure, à fin juin 2023, par rapport aux années précédentes.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

Avec des températures douces pour ce début d'été, sans épisode caniculaire, on observe des consommations en eau modérées sur tout le département, inférieures aux valeurs habituelles. Les usines de production d'eau potable de Coulonge (CDA LR) et de Lucien Grand (Eau17) fonctionnent normalement en ce début de saison estivale. Depuis fin mai, la saisie des informations relatives aux tensions sur l'eau potable, liées à la sécheresse, était assurée par les ARS.

Depuis le 10 juillet, il est demandé aux exploitants des installations de production et de distribution de renseigner en ligne, dans une application dédiée, les niveaux de tensions de chaque réseau de distribution (UDI).

À ce jour, on n'observe aucune tension en Charente-Maritime, ni quantitative, ni qualitative.

Eau 17 indique que les consommations en eau potable sont assez faibles pour une saison estivale. Il s'agit d'une saison classique. Aucune alerte particulière n'est à noter. La CDA de la Rochelle indique que la situation est un peu plus favorable que d'habitude.

• **Situation du fleuve Charente et projections** : données et présentation (EPTB Charente)

Les barrages de Lavaud et Mas Chaban, soutien d'étiage du fleuve Charente, sont d'une capacité de 9 Mm<sup>3</sup> pour Lavaud et 12 Mm<sup>3</sup> pour Mas Chaban. Le volume actuel représente 17,3 Mm<sup>3</sup> soit 82,4 % de remplissage (soit au niveau médian). Il manquait 1 Mm<sup>3</sup> au début des lâchers d'eau. Les lâchers sont opérationnels depuis le 20 juin avec un débit de lâcher à 1,8 m<sup>3</sup>/s. L'EPTB rappelle que l'objectif est de tenir le 4 m<sup>3</sup>/s à Vindelle. Il ressort que les besoins en irrigation et pour les usages sont moins importants que 2022. L'EPTB appelle à la vigilance sur la situation du bassin au 17 juillet qui n'est pas identique entre Vindelle et le reste du bassin.

• **Agronomie, stade des cultures** : données et présentation (OUGC Saintonge)

Il est constaté un recul de l'assolement de maïs grain (32 % contre 50 % en 2021) au profit du blé, du tournesol et du soja. Concernant le maïs, les semis et le développement de la plante s'est fait dans de bonnes conditions. Actuellement, le stade d'avancement est légèrement en avance. Le « Slag » (stade limite d'avortement des grains) est prévu fin juillet. Les besoins en irrigation jusqu'à fin juillet sont nécessaires pour le remplissage des grains.

Concernant le tournesol, la levée est bonne, il n'y a pas eu de besoin d'irrigation avant la floraison, les besoins à venir sont limités et valorisés.

Pour la culture de soja, notamment développée sur l'Arnoult, les besoins actuels sont sur le même rythme que le maïs avec des apports plus faibles.

Il n'y a pas de difficulté particulière sur les fourrages, arboriculture (besoins décroissants à la mi-août) et maraîchage (besoins en eau limités, entrée en production des cultures d'été).

L'OUGC Saintonge précise qu'au 15 juillet 2023, environ 15 Mm<sup>3</sup> d'eau ont été consommés en irrigation en comparaison des 30 Mm<sup>3</sup> consommés à la mi-juillet en 2022.

## **2) Restrictions des usages de l'eau en cours** (données et présentation DDTM)

Au 13 juillet sur le périmètre EPMP, deux bassins de gestion sont au niveau vigilance de prélèvements à usage d'irrigation, le Curé et le sous-bassin marais Nord Aunis. Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : six bassins sont en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire). Deux bassins sont en alerte sur le périmètre de l'OUGC Cogest'eau, l'Aume couture et le Né concerné par des mesures préventives (5% du volume hebdomadaire). Sur le périmètre de l'OUGC Dordogne, le bassin de l'Isle bassin aval est en alerte avec des interdictions de prélèvements 2 jours sur 7.

Au regard des indicateurs de la ressource à ce jour (en attente des indicateurs de mercredi pour confirmation), trois bassins pourraient passer le niveau de l'alerte pour la Seugne, le niveau alerte renforcée sur la Seudre (moyenne et aval) et le Né pour une application à jeudi 8 heures.

Il est présenté la plateforme VigiEau, qui vise à mieux informer les particuliers sur les restrictions sécheresse en cours localement. Cet outil permet désormais à chaque citoyen, agriculteur, maire, entreprises, de connaître la situation dans son territoire et les gestes adaptées pour économiser l'eau. L'accès est le suivant : <https://vigieau.gouv.fr>

## **3) Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place**

La fédération de pêche précise qu'elle ne souhaite pas revivre la situation de l'année dernière.

La chambre d'agriculture propose la mise en place de mesures complémentaires visant à une limitation horaire, soit l'interdiction d'irriguer de 10 à 18 heures pour tous les bassins au niveau alerte renforcée et alerte. Si la situation se complique il sera possible d'ajuster.

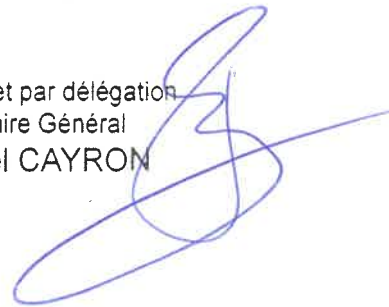
Le comité régional de la conchyliculture indique qu'il n'y a pas de problème particulier, en ce moment, au niveau qualité.

SOS Rivières demande à être destinataire du compte-rendu de réunion du dernier comité quantitatif de l'eau.


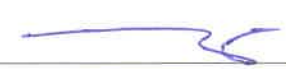


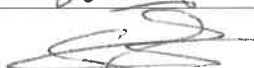







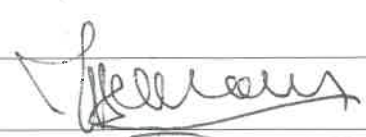


M. le Préfet conclut la cellule sécheresse en remerciant les participants et précise qu'elle pourra se réunir sous ce même format autant de fois que nécessaire en fonction de l'évolution de la situation.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Emmanuel CAYRON



## Cellule de vigilance du 19 juillet 2023

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet	BASSELIER Nicolas	
DDTM	NANSON Christophe	
DDTM	AÏT-AÏSSA Malik	
DDTM	FONTAINE Yann	
DDTM	BAZUS Jennifer BAROUX Christine	
ARS	LAVOIX Marc	
OFB SD17	MARIDET Elisabeth	
Gendarmerie	LIEUTENANT ARCELIN	
IFREMER		
Conseil Départemental 17	UBAUD Clodie	
EPTB Charente	SIROT Brylène	
EAU 17	Hortense BRET	
CdA La Rochelle	SANDNER Caroline DETAY PEANLT Louis	
CRC (comité conchyliculture)	MERANDAU Ph.	
OUGC Saintonge		
OUGC Saintonge	POMMER Valentin	
Chambre d'agriculture 17	Agat Alexandre	
Aquanide 17		
OUGC EPMP	LE GOUVERNIER Cécile BUTON Amine	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	FRADELIZI Philippe	
Nature Environnement 17		
SOS Rivières	DETARCE	
UNIMA	CHASTAIN Christophe	
Fédération des chasseurs 17	NERY Jérôme	

Direction des services Faune Arde 